

M. Le Recteur,

Avant d'exposer nos remarques au sujet de cette CAPA avancement, il nous semble urgent de vous interpeller sur deux sujets qui impactent l'activité de nos collègues...

En effet bien que nous vous ayons interpellé plusieurs fois sur l'importance de la continuité du service public du sport scolaire, nous sommes forcés de constater que l'absence de personnel sur la fonction de directeur départemental des alpes maritimes met en péril le bon fonctionnement de cette institution.

En effet, se rajoute à l'annulation de manifestations sportives, à la situation d'attente dans laquelle on a laissé les coordonnateurs des districts des alpes maritimes, une difficulté financière liée à l'absence de demande de subvention et à la difficulté de réunir les éléments nécessaires à cette demande. En effet les instances CD UNSS, et CRUNSS n'ayant pas été tenues normalement durant l'année 2016, la continuité de fonctionnement est mise à mal.

Concernant les coordonnateurs districts, aucune lettre de mission ne leur est parvenue ce qui a pour conséquence d'engager systématiquement leur responsabilité s'ils décident de fonctionner comme à leur habitude dans le cadre de la bonne marche du service public.

Les activités hors districts sont aussi fortement impactées puisqu'elles dépendent directement du bon fonctionnement de l'UNSS départementale.

Nous ne comprenons pas bien qu'à ce jour, aucun intérim n'ait été mis en place ce qui, en soi, n'était rien d'autre que de suppléer le personnel absent suite à une suspension. Nous dénonçons ce choix politique aux conséquences sérieuses, et notamment financières, sur la mise en œuvre du sport scolaire sur le département du 06. Aujourd'hui Monsieur Le Recteur, nous faisons appel à vous pour infléchir ce choix départemental et mettre tout en œuvre pour libérer les énergies, et tout particulièrement les employés de droit privé qui se sont retrouvés dans une situation très inconfortable. Le sport scolaire doit retrouver sa place dans le cadre de la réussite éducative des élèves. En effet, il nous semble impérieux que vous usiez de toute votre influence afin que les subventions du conseil départemental puissent être débloquées et qu'un collègue soit nommé pour assurer l'intérim dans l'attente du règlement de cette situation.

Nous nous permettons aussi de signaler, qu'à notre sens, il n'est pas pensable de demander aux Directeurs régional et départemental 83 d'assurer cet intérim d'autant que la tâche qui leur incombe est déjà bien lourde. Historiquement, il existait un poste de directeur régional adjoint qui a été supprimé il y a quelques années en arrière pour des raisons économiques. Cette situation obligeait 3 personnes à faire le travail de 4. On ne peut demander aujourd'hui à 2 personnes de rétablir le bon fonctionnement de l'UNSS. D'autant que l'on peut s'inquiéter de l'opacité du fonctionnement précédent.

Si nous prenons l'initiative de vous interpeller ainsi, Monsieur Le Recteur, c'est qu'il y a péril en la demeure et qu'il serait souhaitable que le Sport scolaire, dans notre académie ne soit pas plus écorné qu'il ne l'est déjà.

Dans un second temps, difficile de ne pas vous alerter sur la mise en œuvre de la réforme du collège. En effet la mise en place des bulletins du premier trimestre que nous venons de vivre dans les établissements s'est révélée symptomatique des difficultés rencontrées.

Si cette réforme des collèges nous avait laissés circonspect quant à sa capacité à résorber l'échec scolaire dans nos établissements et à infléchir le poids du déterminisme social, sa mise en œuvre nous atterre quant au flou artistique et à l'amateurisme qui l'accompagne!

L'édition des bulletins avec, ne serait-ce que les éléments travaillés, est apparue irréalizable de par la taille du document. On a investi l'énergie et le temps des collègues à des tâches qui se sont révélées inutiles.

La profession avait largement rejeté le livret personnel de compétences du socle commun car il s'était avéré inopérant, mais cette mise en œuvre ne s'est pas révélée « plus pensée » ! Plus grave, aucune explication sur l'algorithme qui pourrait être utilisé par Pronote pour valider les paliers de fin de cycle. Au ridicule de la situation ne doit pas s'ajouter l'affront d'une substitution de la validation professionnelle par une boîte noire mercantile ! Nous vous demandons M. le recteur de faire remonter de toute urgence les graves dysfonctionnements de cette mise en place très approximative. Il en va du sérieux du service public !

Par la même, nous souhaiterions vous interpeller sur le fait que le SNEP mobilise la profession et la population autour de la question du nouveau DNB. Nous estimons que l'EPS ne doit pas être écartée de l'épreuve du brevet des collèges. C'est pourtant bien le cas à ce jour et cette situation prive les élèves de la possibilité d'être évalués dans le cadre d'une discipline qui constitue un axe original de réussite scolaire. L'EPS doit retrouver, à notre sens, toute sa place dans l'épreuve du brevet des collèges. Le SNEP revendique qu'une note sur 100 soit attribuée dans le cadre de cette épreuve et engage les enseignants d'EPS à conserver les protocoles d'évaluation mis en place les années précédentes afin de ne pas être pris au dépourvu si un revirement devait se produire, ce que nous appelons de nos vœux.

En ce qui concerne maintenant l'avancement des personnels, le SNEP continue de revendiquer un avancement unique pour tous, au meilleur rythme.

Avec la mise en place du PPCR pour l'année 2017, les collègues vont enfin tendre vers un avancement plus juste, plus équitable et ouvert à tous. Depuis 1989, les collègues de l'EN vont enfin avoir la possibilité d'avoir une revalorisation actualisée, un parcours de carrière plus conforme et plus transparent. Bien sûr, des points « obscurs » sont encore à approfondir, à détailler, à préciser, notamment l'accès à la classe exceptionnelle mais aussi les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants qui, pour certaines, semblent s'éloigner de plus en plus du cœur de notre métier.

Quoiqu'il en soit, il faudra attendre l'année prochaine pour que les nouvelles carrières soient mises en place mais, encore une fois, nous déplorons un système d'avancement d'échelon qui décide *a priori* que 2 collègues sur 10 sont d'ores et déjà relégués à l'ancienneté et que 7 collègues sur 10 sont exclus de la promotion au grand choix. !

Nous vous rappelons, une nouvelle fois, l'exigence de deux tableaux séparés, selon le mode de notation (sur 100 = supérieur ; sur 60+40 = 2nd degré), il est injuste de classer dans le même tableau des collègues n'ayant pas les mêmes modalités de notation. Les collègues notés sur 100 pourraient être utilement centralisés au niveau du ministère pour qu'ils soient suffisamment nombreux dans les tableaux d'avancement.

Cette année, 1 collègue affecté dans le supérieur, noté sur 100, interfère dans le processus des promotions pour le 11^{ème} échelon. Aucune proposition n'est faite par vos services, dans le cadre de l'utilisation des reliquats, pour permettre à un collègue promouvable au 11^{ème} grand choix d'être promu et éviter de subir cette injustice.

Par conséquent suite aux propositions administratives, nous insistons pour que le reliquat de 0.93 soit attribué à notre discipline, avec le complément des reliquats des autres disciplines. Cela fait plusieurs fois que nous demandons l'attribution de ce reliquat, mais en vain. Il nous semble que la situation que nous venons de décrire justifie, cette année, qu'un geste soit fait en direction de l'EPS pour permettre à un collègue de passer au 11^{ème} échelon au grand choix.

Nous vous remercions de votre écoute et espérons que vous serez en mesure de prendre en compte nos suggestions.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU de NICE